



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt Décembre à dix sept heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 13 Décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC4-2-1-168

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR
ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ANNEE 2025

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. GIL Mathieu (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. DESSIN Patrice (en remplacement de CLUCHIER Marie-Christine)
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine (pouvoir donné à DOUSSON Bruno)
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme ESCUDE Vanessa
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane (pouvoir donné à TERRENNE Jean-Paul)
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à LE CORRE Christianne M. GROUSSOU Bernard Mme LAROUSSINIE Francine (pouvoir donné à BAYLET J-Michel Mme LECORRE Christiane M. LOPES Ernest M. ZANIN Daniel Mme HOHOL Elisabeth M. ZMUDA Patrick Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. GIL Philippe
:	:	Mme PERE Catherine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
-------------------	---	--------------------------------

Madame Vanessa ESCUDE a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC4-2-1-168

OBJET : PERSONNEL COMMUNAUTAIRE

PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE OU POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - ANNEE 2025

I)- RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER

Comme chaque année, le recrutement de personnel saisonnier en période estivale est indispensable au fonctionnement de nos services ; aussi, le Président propose de créer les emplois saisonniers suivants et de prévoir de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux emplois :

- Piscine d'été :

Du mois de mai à fin août 2025

- 1 adjoint technique à temps complet en vue d'assurer la maintenance et le bon fonctionnement de cette structure en période de haute activité.

De la date d'ouverture de la piscine d'été (fin juin 2025) au 07 septembre 2025

- 9 adjoints techniques à temps complet recrutés chacun sur une période de 3 semaines afin d'assurer l'accueil-vestiaire et l'entretien des parties communes,

- 2 adjoints techniques de caisse à temps complet sur une période de 6 semaines,

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

- 4 éducateurs des activités physiques et sportives (ETAPS) à temps complet titulaires de leur BPJEEPS-AAN (Activités aquatiques et natation) ou du BNSSA (surveillance et sauvetage aquatique) en vue d'assurer la surveillance de la piscine : équivalent 4 mois et demi (2 en juin/juillet et 2 en août).

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 4ème échelon du grade d'ETAPS pour les titulaires du BNSSA ou au 6ème échelon du grade d'ETAPS pour les titulaires du BPJEEPS-AAN.

- Service Valorisation de l'Environnement Communautaire :

4 adjoints techniques territoriaux à temps complet (3 semaines chacun en juillet et août).

- Cuisine :

3 adjoints techniques à temps complet (3 semaines chacun en juillet et août).

- Services administratifs :

4 adjoints administratifs à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

- Accueil/standard :

1 adjoint administratif à temps complet sur une période d'un mois.

- Service Technique

2 adjoints administratifs à temps complet (3 semaines en juillet ou en août).

- Déchetteries :

4 adjoints techniques à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

- Conservatoire de la ruralité et des Métiers d'autrefois :

3 adjoints d'animation à temps complet (3 semaines chacun en juillet/août/septembre).

1 adjoint d'animation à temps complet pour une période de 6 mois sur l'année.

- Service Tourisme

6 adjoints d'animation à temps complet, 3 semaines chacun affectés à l'Office de Tourisme à Auvillar, à l'office de tourisme à Valence et sur la voie verte (en juillet et en août).

- Service Lecture Publique

4 adjoints d'animation à temps complet (3 semaines chacun en juillet et en août).

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

- Centre de Loisirs de Gâches :

Sur la base des saisons précédentes, les prévisions de recrutement sont sensiblement les mêmes et s'établissent comme suit :

- vacances d'hiver/vacances de printemps/vacances d'automne

Création de 15 emplois non permanents en vue de recruter 15 animateurs en contrats d'engagement éducatifs à temps complet au Centre de Loisirs et de Vacances de Gâches, conformément à la délibération de principe du Conseil Communautaire 2023D4-2-4-96 du 30 juin 2023.

. 6 adjoints techniques territoriaux sur les périodes.

- vacances d'été (huit à neuf semaines de vacances)

Création de 26 emplois non permanents en vue de recruter 26 animateurs en contrat d'engagement éducatif à temps complet conformément à la délibération de principe du Conseil Communautaire 2023D4-2-4-96 du 30 juin 2023.

. 12 adjoints techniques territoriaux à temps complet sur la période.

La rémunération des adjoints techniques sera calculée sur la base de l'indice brut en référence à la grille indiciaire du grade.

La rémunération des animateurs dans le cadre des contrats d'engagement éducatif est une rémunération quotidienne forfaitaire, par jour de travail effectif, égale à 7 fois le taux horaire du smic.

II- RECRUTEMENT DE PERSONNEL POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

- ANNEE 2025 :

Conformément au Code Général de la Fonction Publique, il convient d'adopter la possibilité de conclure des contrats pour faire face à des besoins occasionnels.

Le Président propose de l'autoriser à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité sans que cela ne puisse excéder 12 mois sur une période totale de 18 mois correspondants aux grades suivants :

- Centre de Loisirs

- 4 Adjoints Techniques à temps complet en vue d'assurer l'entretien des locaux et la restauration lors notamment d'accueil de classes découvertes et de groupes sur l'année 2025.

- 2 Adjoints techniques à temps complet en vue d'assurer l'entretien technique des bâtiments sur une période de 3 semaines sur l'année.

- Sport/Golf

- 1 adjoint technique à temps complet en charge de l'entretien de la structure et des espaces verts en période de haute activité, de avril à octobre.

- Cuisine.

- 1 Adjoint Technique à temps complet en vue d'assurer des missions au sein des différents secteurs de la cuisine en cas de surcroît d'activité.

- Tourisme

- 1 adjoint d'animation à temps complet en vue d'assurer les missions en office de tourisme en période de haute activité.

- Services Administratifs

- 2 adjoints administratifs à temps complet afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité en lien avec la mise en œuvre des évolutions réglementaires.

- Services Techniques

- 1 adjoint administratif à temps complet afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité en lien avec les pics d'activités à certaines périodes de l'année,

- Pôle Culture/lecture publique/vie associative/Éducation et évènementiel

1 adjoint administratif à temps complet afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité en lien avec notamment les missions dévolues à la lecture publique et à l'évènementiel.

La rémunération des agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence à la grille indiciaire des grades.

Il convient de préciser que, comme chaque année, ces crédits de personnel seront prévus au Budget Primitif 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter les propositions citées ci-dessus,
- d'autoriser le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de ces agents,
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges afférentes de ces agents sont inscrits au budget de la collectivité.

Fait à Valence d'Agen, le 20 décembre 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

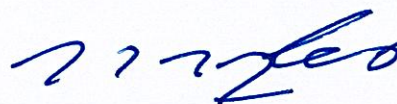
A Valence d'Agen, le 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance
Madame Le Maire de Mansonville

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Vanessa ESCUDE



Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

30 DEC. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le **30 DEC. 2024**

AR Préfecture

PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ EXERCICE 2025

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20241220- 2024CC4_2_1_168-DE
Numéro d'acte :	2024CC4_2_1_168
Date de décision :	20/12/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	4-2-1-0-0 (Fonction publique / Personnel contractuel / création de poste)
Fichier acte :	2024CC4-2-1-168- PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - ACCROISSEMENT REMPORAIRE D'ACTIVITÉ EXERCICE 2025.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	30/12/2024 14:59:55
Date de réception de l'AR :	30/12/2024 15:00:08